

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT
Lycée Bertrand d'Argentré
35500 VITRÉ

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 24/01/2023

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

Quorum : 15.....

Nombre des présents : 27

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation de procès-verbal du CA du 22 novembre 2022

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Proposition de mise à jour du règlement intérieur sur l'usage des téléphones portables et autres appareils numériques.
2. Préparation de la rentrée 2023 : répartition de la DGH pour la rentrée 2023

II. Affaires administratives et financières

1. Information sur la situation de récupération des déchets à la cantine (question posée au dernier CA de novembre)
2. Convention Smictom.
3. Convention relative au recrutement des personnels de droit public.
4. Convention d'occupation précaire – logement situé 15 rue du Collège.
5. Convention relative à des travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage.
6. Bilans financiers des séjours linguistiques
 - Florence 2022.
 - Dublin 2022
 - Paris du 7 au 9 décembre 2022.
 - Caen 2022.
7. Voyage – Projet de voyage scolaire à Lyon du 4 au 5 mai 2023.

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mesnager', written over a horizontal line.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 02/02/2023

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	YOU SEEN Corinne	X						
	Gestionnaire	VANNIER Jérôme	X						
	CPE	SIRIMA Ardiouma			X				
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	DAVID Olivier	X						
	Groupement de commune	LE CALLENEC Isabelle	X						
	Commune siège	MATHIEU Danielle	X			MAIGNAN Philippe			
	Commune siège					LEONARDI Pierre			
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain			X				
Total		9	7		2	1			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	HUCHET Erwan	X			CHESNEAU Delphine	X		
		BELHABCHI Nordine			X	BODET Elen			
		CALVEZ Sandrine	X			GARREAU Magaly			
		TIREAU Nicolas	X			LE ROUX Valérie			
		GUILLAUME Catherine	X			BERTHEUX Marie			
		SAVATTE Romain			X	LE JALLE Daniel			
		LE SANN B Marilynne	X			BUTTIFANT Guillaume	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUTHIER Fabrice	X			BIGOT Marie-Claude			
		BLANDEAU Nathalie			X	BETTON Colette			
		JAMIER Isabelle	X			LEDUC Stéphane	X		
Total		10	7		3	10	3		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DOUR Sonia			X	GRIPPON Joël	X		
		GUENNEC Sandrine	X			ROBINNE Delphine			
		DAVENEL GUERIN Pascale	X			DA SILVA Christine			
		DELIN Mélanie	X			SAUDRAIS Marie-Cécile			
		CHAUSSÉE Sylvain	x			PETIGNY Patrick			
	Elèves	PAILLETTE Léo	X			BUREL Mélane			
		BONTEMPS Sarah	X			GALBIN Juliette			
		SAUDRAIS Louna	x			MORAVIE Coline			
		FRIN—JOUAN Maëlle	X			RENOU Mailys			
		GAUTHIER Marie			X	LINISE Vince	X		
Total		10	8		2	10	2		

A 18h15, le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre le conseil d'administration.

Monsieur le Proviseur demande l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre dernier.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

Monsieur le Proviseur indique que le secrétariat de séance est assuré par les représentants des enseignants.

Monsieur le Proviseur rappelle les points à l'ordre du jour. Il précise qu'il n'y a pas de questions diverses. Il propose d'ajouter deux points à la fin de l'ordre du jour :

- projet de sortie pédagogique à Paris
- L'avancement des travaux de la salle de restauration

RUBRIQUE I – Affaires Pédagogiques et Vie Scolaire

Sujet 1.1 Proposition de mise à jour du règlement intérieur sur l'usage des téléphones portables et autres appareils numériques

Monsieur le Proviseur rappelle qu'en début d'année, une réflexion a été menée sur l'usage des téléphones portables dans l'établissement. Une modification du RI est proposée concernant l'usage des téléphones portables et objets connectés : l'objectif était surtout de mettre à jour le RI sur cette question.

Un groupe de travail mis en place sous la conduite des CPE de l'établissement a décidé de poursuivre la réflexion sur trois points :

- une charte d'usage avec les élèves qui viendrait compléter le RI
- un protocole commun de réponse au lycée en cas de manquement
- un ensemble de recommandations pour tout nouvel enseignant.

Une mise à jour du RI est aussi proposée par Monsieur le Proviseur. Il propose également de corriger l'organisation du découpage pédagogique en trimestre pour les secondes et en semestre pour les autres niveaux comme c'est le cas aujourd'hui.

Les modifications du RI sont adoptées à l'unanimité des 27 membres présents.

Sujet 1.2 Préparation de la rentrée 2023 : répartition de la DGH pour la rentrée 2023

M. le Proviseur rappelle qu'il n'y a pas eu de commission permanente. Cette répartition a été préparée en concertation avec les enseignants lors d'une réunion plénière et d'un conseil pédagogique.

Avant de poursuivre, les représentants des personnels enseignants et d'éducation tiennent à remercier Monsieur le Proviseur pour le dialogue constructif et apaisé qu'il a engagé dans le cadre de la préparation de la répartition de la DGH avec l'ensemble des équipes pédagogiques du lycée.

En préambule, M. le Proviseur explique le principe de la répartition DGH. Il s'agit de faire apparaître les postes créés ou supprimés en anticipation du mouvement des enseignants.

Questions préalables à tout ce travail : Quels sont les besoins horaires ? Quel sera le nombre d'élèves ?

Il présente ensuite les modalités et le fonctionnement de la DGH.

Monsieur le Proviseur explique que la DGH est calculée en fonction d'une prévision d'effectifs, et que la dotation peut être ajustée à la rentrée. Un point est fait sur la sectorisation des élèves, notamment les changements de sectorisation des élèves venant des communes de Châteaubourg et Marpiré, qui sont modifiées à partir de la rentrée 2023.

Après une demande de Monsieur le Proviseur, la DGH a été abondée de 20h supplémentaires.

Monsieur le Proviseur présente différents documents pour construire la répartition. Les priorités de l'établissement sont expliquées :

1- La classe de première technologique (favoriser des classes à 24 élèves maximum pour mieux accompagner les élèves fragiles ; permettre au groupe classe de mieux fonctionner en limitant l'effectif).

2-Le choix des enseignements de spécialité pour le bac et pour l'orientation (maintenir une offre importante de spécialités ; permettre des conditions favorables en spécialités (bac et orientation))

3- La classe de seconde (favoriser le soutien et l'accompagnement des groupes ; mettre en place les méthodes de travail du lycée ; accompagner les élèves dans leur choix d'orientation).

4-Une carte des options et des enseignements spécifiques ambitieuse (permettre aux élèves de pouvoir « colorer » leur parcours scolaire par goût et par rapport à un projet (parcoursup) ; veiller à conserver l'attractivité de l'établissement).

Monsieur le Proviseur présente le tableau récapitulatif de la répartition.

Au niveau seconde, l'organisation en place cette année est reconduite.

Un représentant des élèves demande pourquoi certains horaires d'option sont en dessous de l'horaire officiel dans l'établissement. Monsieur le Proviseur répond que les effectifs modestes (LCA) de certaines options permettent de modifier l'horaire. Il précise également que certaines options (HIDA) permettent de donner une première approche aux élèves.

En première générale et en terminale, l'organisation en place cette année est reconduite car elle apporte des garanties sur la réussite de nos élèves. Monsieur le Proviseur précise que des ajustements sur les nombres de groupes pourront avoir lieu en juin en fonction des effectifs réels dans les différentes spécialités.

En première technologique, en conformité avec la priorité n°1 de l'établissement, le lycée propose d'ouvrir 4 classes sur la base de la prévision actuelle.

En terminale technologique, les prévisions actuelles d'effectifs sont à 33/classe. Il sera peut-être nécessaire de demander quelques heures supplémentaires pour accompagner davantage ces élèves.

En résumé, il est prévu pour notre établissement une baisse des effectifs, ce qui explique la baisse de la DGH pour la rentrée 2023.

Deux postes vont être proposés pour suppression :

- un poste d'éco-gestion, occupé cette année par un professeur stagiaire.
- un poste de SES, l'enseignant titulaire de ce poste souhaite bénéficier d'une mesure de carte scolaire pour obtenir un poste dans un autre établissement.

Plusieurs disciplines ont demandé à Monsieur le Proviseur des moyens supplémentaires : le français pour un dédoublement en première générale en vue de la préparation à l'épreuve anticipée du baccalauréat, les matières technologiques pour dédoublet quelques heures d'enseignement spécifiques en terminale STMG, les mathématiques pour dédoublet certaines heures de l'enseignement des mathématiques au sein de l'enseignement scientifique en première générale.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi il n'y a que 3 groupes de mathématiques dans le tronc commun en première générale alors qu'il est prévu 9 classes ? Monsieur le Proviseur répond que seuls les élèves de première générale ne suivant pas l'enseignement de spécialité mathématiques suivront cet enseignement et que le nombre de groupes dépend donc du nombre d'élèves concernés.

Un représentant des parents d'élèves questionne Monsieur le Proviseur: le rectorat peut-il imposer seulement 3 classes de 1STMG en faisant baisser la dotation ?

Monsieur le Proviseur répond que seule une baisse significative d'élèves pourrait faire baisser la dotation.

Monsieur le Proviseur ayant terminé la présentation de la DGH, les représentants des enseignants du lycée tiennent à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au procès-verbal de celui-ci, leur motion, leurs très vives inquiétudes face à la préparation de la rentrée prochaine. Malgré la démarche engagée par le chef d'établissement pour disposer de moyens supplémentaires au regard de la DGH notifiée le 10 janvier, l'insuffisance des moyens alloués à l'établissement demeure et porte atteinte à la qualité de l'enseignement à laquelle nos élèves ont droit.

Un représentant des personnels enseignant et d'éducation lit la motion portée par les enseignants.

Les représentants des parents d'élèves ainsi que les représentants des élèves s'associent à la motion déposée par les enseignants.

La présentation de la DGH n'a pas donné lieu à un vote.

RUBRIQUE II – Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Information sur la situation de récupération des déchets à la cantine

Rappel de la problématique : l'établissement a décidé de s'engager dans une démarche d'Education au Développement Durable et c'est le mot Education du sigle EDD qui est le plus important. La traduction de cette démarche est assurée par des actions au quotidien dont les deux plus visibles sont :

- la récupération des papiers dans les salles de classe et dans l'établissement
- le tri des déchets à la cantine

La situation réglementaire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2023 et cela a des effets positifs pour la démarche entreprise par notre établissement car il y avait un écart entre l'intention et la réalisation, comme cela avait été soulevé au dernier CA.

La situation sera donc la suivante dans les semaines et mois à venir (le temps de la mise en application)

- récupération des papiers : les bacs bleus sont remplacés par une borne aérienne installée pour notre établissement près du collège GDN : recettes pour l'établissement au poids de papier récupéré.
- Carton : bac spécial récupéré par le smictom (150 euros par an avec plusieurs passages dans l'année)
- Polystyrène : récupération et dépose par l'établissement à la déchetterie
- Tris des déchets cantine :
 - o Déchets alimentaires triés et déposés dans des bacs gris pour méthanisation (convention en cours avec le partenaire)
 - o Plastiques, emballages et contenants : triés et déposés dans bac jaune et récupération pour recyclage par l'entreprise Paprec de Le Rheu

Un représentant des enseignants demande qui sera bénéficiaire de l'argent récolté dans la borne à papier. Monsieur le Proviseur répond que c'est l'établissement.

Monsieur l'Intendant présente au conseil d'administration différentes conventions.

Convention constitutive de groupements de commande relative à la vérification des installations électriques :

Afin de réaliser des achats dans des conditions économiques les plus avantageuses, les membres du CA autorisent la signature de la convention relative au marché de la vérification des installations électriques du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Convention constitutive de groupements de commande relative au marché des desserts bio et lait bio :

Afin de réaliser des achats dans des conditions économiques les plus avantageuses, les membres du CA autorisent la signature de la convention relative au marché des desserts laitiers bio et lait bio du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Convention constitutive de groupements de commande relative au marché des denrées alimentaires :

Afin de réaliser des achats dans des conditions économiques les plus avantageuses, les membres du CA autorisent la signature de la convention relative au marché des denrées alimentaires débutant le 1^{er} septembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Sujet 2.2 Convention relative à la collecte du papier dans les établissements du territoire du Smictom Sud-est 35 en janvier 2023:

Suite à une réunion avec la Smictom le 04 janvier 2023, il a été décidé de résilier la prestation Collecte des papiers en bacs, pour bientôt passer en Borne aérienne, avec une convention spécifique pour les établissements scolaires.

Pour le mois de janvier 2023, il convient de présenter la convention d'enlèvement papiers telle qu'elle était appliquée à ce jour et la nouvelle convention en mode enlèvement Borne aérienne. Cette dernière est à signer par :

- Le lycée
- L'association qui percevra le versement
- La mairie, car la borne se trouve sur son terrain (nous nous occuperons de faire passer pour signature de notre côté)

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la signature par le chef d'établissement de la convention pour l'année civile 2023 de collecte des papiers.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Sujet 2.3 Convention relative au recrutement des personnels de droit public

Autorisation de recrutement de personnels de droit public (assistant d'éducation) pour l'année scolaire 2022-2023.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Sujet 2.4 Convention d'occupation précaire – logement situé 15 rue du Collège

L'hôpital de Vitré s'est rapproché de l'établissement pour loger un médecin exerçant à l'hôpital. Il est proposé au conseil d'administration de valider une convention d'occupation du logement avec ce médecin pour la période du 4/02/2023 au 31/08/2023.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Sujet 2.5 Convention relative à des travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la signature par le chef

d'établissement de la convention 2023-2024 de délégation de maîtrise d'ouvrage annuelle de financement d'un montant initial de 50 000 euros et d'une durée de 48 mois à laquelle s'associeront une ou plusieurs fiches opérations correspondant aux décisions de la collectivité de nous confier la réalisation de travaux.

La convention est adoptée à l'unanimité des 27 membres présents.

Sujet 2.6 Bilans financiers des séjours linguistiques

Bilan financier Séjour scolaire Florence du 16 octobre au 21 octobre 2022 : 49 élèves et 4 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 30 juin 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 440 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 375 euros. Un remboursement de 65 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité.

Bilan financier Séjour scolaire Dublin du 16 octobre au 21 octobre 2022 : 49 élèves et 4 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 09 mai 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 480 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 374 euros. Un remboursement de 106 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité.

Bilan financier Séjour scolaire Paris du 7 au 9 décembre 2022 : 58 élèves et 4 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 29 septembre 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 208 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 120 euros. Un remboursement de 88 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité.

Bilan financier Séjour scolaire Caen du 8 au 10 novembre 2022 : 203 élèves et 8 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 30 juin 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 32 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 5 euros. Un remboursement de 27 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur remercie la région Bretagne et la mairie de Vitré pour leurs subventions qui réduisent significativement le coût des sorties pédagogiques pour les familles.

Sujet 2.7 Voyage – Projet de voyage scolaire à Lyon du 4 au 5 mai 2023

Projet de sortie pédagogique à Lyon du 4 au 5 mai 2023.

Les élèves concernés sont les élèves qui suivent l'enseignement du latin ou la spécialité HIDA, au total 23 élèves et 2 accompagnateurs.

Budget prévisionnel total ; 5 294€ ; soit 210€ pour la participation des familles.

Vote à l'unanimité des 27 membres présents pour l'adoption projet de voyage pédagogique et de son Budget prévisionnel.

Projet de sortie pédagogique à la Comédie Française à Paris les 8 et 9 mars 2023.

Elèves suivant l'enseignement de la spécialité HIDA et la spécialité Humanités et philosophie en classe de terminale. 33 élèves et 2 accompagnateurs.

Budget prévisionnel total : 2 130€ soit 42€ pour la participation des familles.

Vote à l'unanimité des 27 membres présents pour l'adoption projet de voyage pédagogique et de son Budget prévisionnel.

Information sur l'avancement des travaux de la salle de restauration

Monsieur le Proviseur annonce que la première phase sera livrée le 27 février. Il y aura donc à cette date une nouvelle organisation : la nouvelle salle de restauration sera ouverte, la cafétéria supprimée et l'entrée dans le self sera déplacée. Un nouveau parcours sera mis en place au sein du self.

La livraison finale est prévue en février 2024.

Tous les points à l'ordre du jour ont été abordés. La séance est levée à 20h15.

Motion présentée par les personnels d'enseignement et d'éducation

Nous, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, considérons que l'enveloppe des moyens dévolue à notre établissement pour lui permettre un fonctionnement normal et optimal est insuffisante et entraîne de grandes inquiétudes quant à la future réussite de nos élèves. Le compte n'y est pas et les 20 heures accordées par rapport à la dotation du 10 janvier ne sont pas à la hauteur de ce que doit être notre dotation. Une nouvelle fois, les conditions d'apprentissage des élèves seront dégradées, les personnels d'enseignement et les disciplines sont mis en concurrence dans un contexte de suppression de postes (80 au niveau académique), celle-ci étant motivée uniquement par des choix budgétaires.

Il y a une contradiction majeure entre d'un côté les objectifs fixés à l'École, cette « École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être » si l'on en croit la circulaire de rentrée 2022, les enjeux des programmes d'enseignement qui nous obligent, la multiplication des certifications auxquelles il faut préparer les élèves et de l'autre les moyens qui sont accordés.

Nous demandons donc instamment que l'enveloppe horaire dévolue à notre établissement permette à toutes les disciplines de disposer de moyens horaires qui rendent possible la mise en œuvre des enseignements, la réussite de tous les élèves quels que soient les choix qu'ils ont opérés dans leur parcours d'orientation.

Un courrier va être transmis à Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

des représentants des parents d'élèves et des
représentants des élèves s'associent à la motion
portée par les représentants des personnels
d'enseignement et d'éducation.